



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE À HUIS CLOS LE 8 FÉVRIER 2021 VIA DES MOYENS
TECHNOLOGIQUES DE COMMUNICATION, CONFORMÉMENT
AUX ARRÊTÉS MINISTÉRIELS 2020-029 ET 2020-049 DU
26 AVRIL ET DU 4 JUILLET 2020.**

**SONT PRÉSENTS VIA DES MOYENS TECHNOLOGIQUES DE
COMMUNICATION :**

M^{mes} Chantal Riopel, conseillère
Janie Tremblay, conseillère
Louise Savignac, conseillère

MM. Jean-Sébastien Hénault, conseiller
Denis Bernier, conseiller
Robert Groulx, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Robert Bibeau, maire

**ÉGALEMENT PRÉSENTS VIA DES MOYENS TECHNOLOGIQUES DE
COMMUNICATION :**

M. Claude Crépeau, directeur général
Me David Cousineau, greffier
M^{me} Véronique Goyette, directrice des communications

LA SÉANCE EST OUVERTE

1.0
2021-02-014

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil

Aucune.

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU DE :

ADOPTER l'ordre du jour en retirant le point suivant :

« 4.5 Hydro-Québec et Bell Canada – Demandes d'intervention à des
servitudes d'utilité publique – Autorisations de signature »

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.0 PROCÈS-VERBAL

* Procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2021 – Adoption

3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

4.0 SERVICES ADMINISTRATIFS

* 4.1 Rapport des dépenses – Du 8 janvier 2021 au 5 février 2021 -
Approbation

* 4.2 Service des communications – Poste d'agent de communication –
Fin de période de probation – Confirmation d'embauche

- * 4.3 Maison et Jardins Antoine-Lacombe – Programmes d'aide gouvernementale – Octroi d'un mandat pour le dépôt de demandes de subvention
- * 4.4 Service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire – Création d'un poste d'inspecteur adjoint (bâtiment et environnement) – Autorisation
- * ~~4.5 Hydro-Québec et Bell Canada – Demandes d'intervention à des servitudes d'utilité publique – Autorisations de signature (retiré)~~

5.0 SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES

- * 5.1 Travaux préventifs d'affaiblissement du couvert de glace de la rivière l'Assomption – Printemps 2021 – Octroi de contrat
- * 5.2 Embauche de pompiers à temps partiel – Autorisation
- * 5.3 Convention collective des pompiers – Modification au nombre d'heures de formation externe – Lettre d'entente no.8 – Approbation

6.0 SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS

- * 6.1 Ministère des Transports - Entretien et raccordement routier – Permis de voirie
- * 6.2 Mandat de services professionnels en aménagement et revitalisation – Rue de la Visitation et rues du vieux secteur – Remplacement de l'agent de liaison – Autorisation
- * 6.3 Mandat de modernisation des systèmes de contrôle de l'Hôtel de ville – Octroi de contrat

7.0 SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- * 7.1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU) – Lot 4 563 438 – Autorisation
- * 7.2 Comité consultatif d'urbanisme (CCU) – Diverses demandes présentées au CCU - Décisions

8.0 SERVICE DES LOISIRS

- * 8.1 Programme PR34-2020 de soutien pour l'élite sportive et culturelle – Octroi d'une commandite par l'organisme Lait école Lanaudière - Autorisation

9.0 REQUÊTES

- * 9.1 Corporation de Développement Économique de la MRC de Joliette (CDÉJ) – Projet de création d'un centre de gérontologie – Demande d'appui – Autorisation
- * 9.2 Centre de prévention du suicide de Lanaudière – Octroi de soutien financier
- * 9.3 Statistique Canada – Recensement de la population 2020-2021 – Demande d'appui – Autorisation
- * 9.4 L'Entraide pour la déficience intellectuelle du Joliette métropolitain inc. – Plateau de travail « L'USINE » – Octroi de soutien financier

10.0 INFORMATIONS

- * 10.1 Permis de construction – Mois de janvier 2021 - Dépôt

11.0 AUTRES SUJETS

12.0 DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

13.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2.0
2021-02-015

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2021 –
ADOPTION

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil
Aucune.

Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx

IL EST RÉSOLU DE :

ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2021 tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

3.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Considérant la tenue exceptionnelle de cette séance du conseil à huis clos, les citoyens charlois ont l'opportunité de formuler et de transmettre leurs questions en lien avec l'ordre du jour et l'administration en général par courriel au greffe@vivrescb.com ou encore via la page Facebook officielle de la Ville.

Question :

Une citoyenne pose la question suivante :

« Puisque la vitesse des véhicules sur le boulevard des Mésanges est problématique et que de plus en plus de piétons y circulent, est-ce que des moyens physiques de ralentissement de la circulation sont prévus sur ce boulevard ? (Exemple : ajout d'arrêt supplémentaires ou de dos d'âne) »

Réponse :

Madame,

Vous l'avez bien compris, l'apaisement de la circulation passe par la modification de l'aménagement physique, de manière à contraindre les conducteurs à ralentir. C'est dans cette perspective que cette problématique que vous soulevez a fait l'objet d'un point de discussion au dernier comité de circulation sur lequel siègent 2 représentants du conseil municipal, 3 directeurs de service municipaux et 1 lieutenant de la Sûreté du Québec.

En considérant quelques aspects dont la présence de la buanderie dont l'entrée principale est située sur le boul. des Mésanges, le développement dans le quadrilatère Petite-Noraie / L'Assomption Ouest / Colibris / des Ormeaux ainsi que la largeur du boulevard des Mésanges, la Ville ira de l'avant avec ce projet-pilote dans votre secteur :

- Marquage de la chaussée (bande piétonne et multifonctionnelle) pour rétrécir la largeur de la rue entre la rue de la Petite-Noraie et la rue des Ormeaux;
- Marquage de la chaussée avec les mêmes intentions sur le boulevard des Mésanges entre les rues des Ormeaux et Marie-Curie;
- Élargissement d'une partie de la chaussée et marquage de la chaussée sur le boulevard L'Assomption Ouest et la rue des Ormeaux (*à la manière du boulevard L'Assomption Est.*) Avec cette mesure, la chaussée paraîtra moins large, tout en conservant un nombre appréciable de places de stationnement, incitant les automobilistes à ralentir. De plus, l'inconfort majeur pour les piétons et les cyclistes sera limité, et ce, pour plus de quiétude et de sécurité.

Ce projet-pilote sera mis de l'avant ce printemps et sera accompagné d'un plan de communication afin d'inciter les véhicules moteurs à ralentir dans votre quartier, dans l'objectif d'offrir aux piétons (et autres usagers du transport doux) un milieu de vie sécuritaire et convivial. Nous vous remercions pour votre question et votre intérêt pour la vie municipale.

4.0

SERVICES ADMINISTRATIFS

4.1

2021-02-016

RAPPORT DES DÉPENSES – DU 8 JANVIER 2021 AU 5 FÉVRIER 2021 - APPROBATION

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil

Aucune.

ATTENDU que le directeur général, en vertu du règlement 2111-2018 en matière de délégation de pouvoir, contrôle et suivi budgétaire, doit déposer périodiquement un rapport des dépenses qui ont été autorisées;

**Sur la proposition Robert Groulx
Appuyée par Janie Tremblay**

IL EST RÉSOLU DE :

APPROUVER les paiements effectués mentionnés dans le rapport annexé à la présente résolution :

- les chèques fournisseurs n^{os} 51 146 à 51 340 : 1 489 183,19 \$
- les chèques annulés : (1 552,15 \$)
- les paiements électroniques : 55 402,93 \$

Total : 1 543 033,97 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.2

2021-02-017

SERVICE DES COMMUNICATIONS – POSTE D'AGENT DE COMMUNICATION
– FIN DE PÉRIODE DE PROBATION – CONFIRMATION D'EMBAUCHE

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil

Aucune.

ATTENDU la résolution numéro 2020-07-176 adoptée par le conseil municipal en date du 13 juillet 2020, par laquelle le conseil municipal retenait la candidature de madame Valérie Lambert, afin de pourvoir le poste d'agent de communication, laquelle comportait une période de probation de six (6) mois; et

ATTENDU le sommaire décisionnel numéro COM-21-02 préparé par madame Véronique Goyette, directrice du Service des communications, en date du 1^{er} février 2021, indiquant que madame Lambert a complété avec succès sa période de probation.

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Jean-Sébastien Hénault**

IL EST RÉSOLU DE :

CONFIRMER l'embauche de madame Valérie Lambert à titre d'agente de communication, poste régulier à temps plein (horaire variable), et ce, à compter de la date des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.3
2021-02-018

MAISON ET JARDINS ANTOINE-LACOMBE – PROGRAMMES D'AIDE GOUVERNEMENTALE – OCTROI D'UN MANDAT POUR LE DÉPÔT DE DEMANDES DE SUBVENTION

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil

Aucune.

ATTENDU le sommaire décisionnel numéro GT-21-02 préparé par Me David Cousineau, greffier et directeur général-adjoint, en date du 1^{er} février 2021, recommandant de mandater l'organisme Maison et Jardins Antoine-Lacombe afin de déposer, pour et au nom de la Ville de Saint-Charles-Borromée, diverses demandes de subvention disponibles dans le cadre de certains programmes d'aide gouvernementale; et

CONSIDÉRANT que ce travail sera effectué en collaboration avec la direction générale adjointe et que l'obtention de ces subventions permettrait de soutenir le développement et la rénovation du site de la Maison Antoine-Lacombe.

**Sur la proposition Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

MANDATER l'organisme Maison et Jardins Antoine-Lacombe, agissant par sa directrice générale, madame Annie Latour, afin de déposer, pour et au nom de la Ville de Saint-Charles-Borromée, diverses demandes de subvention dans les trois programmes suivants :

- Entente de développement numérique des entreprises touristiques (numérique);
- Fonds de développement de l'offre touristique de Lanaudière 2020-2022 (numérique); et
- Aide aux immobilisations du ministère de la Culture et des Communications.

AUTORISER à cette fin madame Annie Latour, directrice générale de l'organisme Maison et Jardins Antoine-Lacombe, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Charles-Borromée, ces demandes de subvention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.4
2021-02-019

SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE –
CRÉATION D'UN POSTE D'INSPECTEUR ADJOINT (BÂTIMENT ET
ENVIRONNEMENT) – AUTORISATION

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil

Aucune.

ATTENDU le sommaire décisionnel numéro SU-21-01 préparé par monsieur Jonathan Rondeau, directeur du Service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, en date du 28 janvier 2021, recommandant la création d'un poste d'inspecteur adjoint (bâtiment et environnement) au sein de ce service, ainsi que l'embauche d'une ressource afin de combler ce nouveau poste; et

CONSIDÉRANT les résultats d'analyse de ce nouveau poste ont été soumis à la partie syndicale suite au travail du Comité sur l'équité salariale.

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Louise Savignac**

IL EST RÉSOLU DE :

CRÉER le poste d'inspecteur adjoint (bâtiment et environnement) conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur et positionner celui-ci à la classe 4 (478 points) établit en fonction de l'évaluation de sa description d'emploi, le tout tel qu'annexés à la présente résolution; et

AUTORISER la dotation de ce poste nouvellement créé conformément à la *Politique de dotation du personnel*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.5
Retiré

HYDRO-QUÉBEC ET BELL CANADA – DEMANDES D'INTERVENTION À DES
SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE – AUTORISATIONS DE SIGNATURE

Ce point est retiré et reporté à une séance ultérieure.

5.0

SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES

5.1
2021-02-020

MANDAT CONCERNANT DES TRAVAUX PRÉVENTIFS D'AFFAIBLISSEMENT
DU COUVERT DE GLACE DE LA RIVIÈRE L'ASSOMPTION – PRINTEMPS 2021
– OCTROI DE CONTRAT

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil

Aucune.

ATTENDU que les villes de Notre-Dame-des-Prairies, Joliette et Saint-Charles-Borromée collaborent depuis plusieurs années à assurer la surveillance et les travaux d'affaiblissement des glaces sur la rivière L'Assomption;

ATTENDU l'offre de services déposée par la firme « Hydro Météo », en date du 25 janvier 2021, relativement à des services d'experts-conseils concernant des travaux préventifs d'affaiblissement du couvert de glace de la rivière L'Assomption pour le printemps 2021, pour la somme de 50 918,40 \$, taxes en sus; et

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget à cet effet.

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

OCTROYER de gré à gré le contrat pour la fourniture de services d'experts-conseils concernant des travaux préventifs visant l'affaiblissement du couvert de glace de la rivière L'Assomption pour le printemps 2021 à la firme « Hydro Météo » pour la somme de 50 918,40 \$, taxes en sus; et

RÉPARTIR ces coûts en parts égales entre les diverses villes partenaires collaborant à assurer la surveillance et les travaux d'affaiblissement des glaces sur la rivière L'Assomption et autoriser le paiement de la quote-part attribuable à la Ville de Saint-Charles-Borromée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5.2
2021-02-021

EMBAUCHE DE POMPIERS À TEMPS PARTIEL – AUTORISATION

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil

Aucune.

ATTENDU le sommaire décisionnel numéro SI-21-01 préparé par monsieur Sébastien Toustou, directeur du Service de la prévention des incendies, en date du 1^{er} février 2021, recommandant l'embauche de ressources afin de pourvoir trois postes de pompier à temps partiel laissés vacants au sein de ce service;

ATTENDU que ces postes ont été soumis à la procédure d'affichage, conformément aux dispositions de la convention collective des pompiers en vigueur (ci-après désignée la : « **convention collective** »);

ATTENDU le processus d'embauche mené par la direction du Service de la prévention des incendies et la recommandation positive du directeur de ce service quant à l'embauche de madame Maggie Beauséjour et de messieurs Alexis Tessier et Jonathan Beauchemin pour combler ces postes vacants de pompier à temps partiel ; et

ATTENDU que des crédits sont disponibles au budget à cet effet.

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

EMBAUCHER madame **Maggie Beauséjour**, ainsi que messieurs **Alexis Tessier** et **Jonathan Beauchemin**, afin de pourvoir trois postes de pompier à temps partiel, classe 3 et que leurs autres conditions de travail, incluant les termes et conditions de leur période d'essai, soient celles prévues à la convention collective. Pour chacun d'entre eux, cette embauche est conditionnelle et sera effective à compter du moment où il ou elle établira sa résidence à l'intérieur des limites de la municipalité qu'il a été convenu de desservir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5.3
2021-02-022

CONVENTION COLLECTIVE DES POMPIERS – MODIFICATION AU NOMBRE D'HEURES DE FORMATION EXTERNE – LETTRE D'ENTENTE NO.8 – APPROBATION

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil

Aucune.

ATTENDU que le Syndicat des pompiers du Québec, section locale Saint-Charles-Borromée (ci-après nommé : le « **Syndicat** ») et la Ville se sont entendus afin d'apporter une modification au nombre d'heures d'entraînement externe prévu à la convention collective des pompiers actuellement en vigueur, en déplaçant un nombre d'heures d'entraînement externe en garde interne et durant lesquelles des heures d'entraînement à l'interne seront effectuées; et

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro SI-21-02 préparé par monsieur Sébastien Toustou, directeur du Service de la prévention des incendies, en date du 22 janvier 2021, et le projet de Lettre d'entente No. 8 préparé à cet effet et déposé ce jour auprès du conseil municipal pour examen et approbation, et dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

ACCEPTER tel quel le projet de Lettre d'entente No. 8 soumis ce jour au conseil municipal et dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante et autoriser les services juridiques de la Ville à y apporter toutes modifications de nature juridique qu'il jugera utiles ou nécessaires en les circonstances; et

AUTORISER monsieur le maire **Robert Bibeau** et **Me David Cousineau**, greffier, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Charles-Borromée la Lettre d'entente No.8 à intervenir avec le Syndicat, de même que tous les documents jugés nécessaires ou utiles afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.0

SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS

6.1

2021-02-023

MINISTÈRE DES TRANSPORTS - ENTRETIEN ET RACCORDEMENT ROUTIER – PERMIS DE VOIRIE

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil
Aucune.

ATTENDU que la Ville doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le Ministère des Transports;

ATTENDU que la Ville doit obtenir un permis de voirie du Ministère des Transports pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère;

ATTENDU que la Ville est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

ATTENDU que la Ville s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par le Ministère des Transports; et

ATTENDU que la Ville s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original.

**Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Chantal Riopel**

IL EST RÉSOLU DE :

DEMANDER au Ministère des Transports d'accorder à la Ville les permis de voirie au cours de l'année 2021;

AUTORISER monsieur Jonathan Marion, Directeur des Services techniques, à signer les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$; puisque la Ville s'engage à respecter les clauses du permis de voirie;

S'ENGAGER à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, la permission requise auprès du Ministère des Transports; et

TRANSMETTRE une copie conforme de la présente résolution au Ministère des Transports.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.2
2021-02-024

MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN AMÉNAGEMENT ET REVITALISATION – RUE DE LA VISITATION ET RUES DU SECTEUR SUD – REMPLACEMENT DE L'AGENT DE LIAISON – AUTORISATION

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil

Aucune.

ATTENDU la résolution numéro 2020-10-246, adoptée par le conseil municipal en date du 26 octobre 2020, par laquelle un contrat en matière de services professionnels en aménagement et revitalisation de la rue de la Visitation et des rues Boucher, Gouin, Bousquet, Longpré et Juge-Guibault du secteur sud de la Ville était octroyé à la firme « EVOQ architecture » ;

ATTENDU le sommaire décisionnel numéro ST-21-04 préparé par monsieur Jonathan Marion, directeur des Services techniques, en date du 18 janvier 2021, faisant état du fait que la ressource qui avait été initialement dédiée par la firme « EVOQ architecture » afin d'agir à titre d'agent de liaison dans le cadre de ce mandat n'est plus disponible et doit être remplacée;

ATTENDU que la firme « EVOQ architecture » a proposé à la Ville la candidature de madame Natasha Genest en remplacement de la ressource initialement dédiée à cette fonction; et

CONSIDÉRANT la recommandation positive au sommaire décisionnel numéro ST-21-04 à l'effet d'accepter la candidature de madame Natasha Genest afin d'agir à titre d'agent de liaison dans le cadre de ce mandat.

**Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Chantal Riopel**

IL EST RÉSOLU DE :

ACCEPTER le remplacement de la ressource initialement dédiée à la fonction d'agent de liaison dans le cadre du mandat de services professionnels en aménagement et revitalisation de la rue de la Visitation et des rues Boucher, Gouin, Bousquet, Longpré et Juge-Guibault du secteur sud de la Ville octroyé à la firme « EVOQ architecture » par la candidature de madame Natasha Genest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.3
2021-02-025

MANDAT DE MODERNISATION DES SYSTÈMES DE CONTRÔLE DE L'HÔTEL DE VILLE – OCTROI DE CONTRAT

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil

Aucune.

ATTENDU le sommaire décisionnel numéro ST-20-43, préparé par monsieur Jonathan Marion, directeur des Services techniques, en date du 13 janvier 2021, relativement à l'octroi d'un mandat de modernisation des systèmes de contrôle (chauffage et climatisation) de l'Hôtel de ville;

ATTENDU les demandes effectuées auprès de divers fournisseurs à cet effet;

ATTENDU la recommandation au sommaire décisionnel numéro ST-20-43 à l'effet d'octroyer de gré à gré le contrat de modernisation des systèmes de contrôle (chauffage et climatisation) de l'Hôtel de ville, incluant l'implantation d'un programme de gestion et d'économie d'énergie, à l'entreprise « Pur Climat Contrôle » pour la somme de 28 686,26 \$, taxes incluses; et

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles à cet effet à l'excédent de fonctionnement non affecté.

**Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Chantal Riopel**

IL EST RÉSOLU DE :

OCTROYER de gré à gré le contrat de modernisation des systèmes de contrôle (chauffage et climatisation) de l'Hôtel de ville, incluant l'implantation d'un programme de gestion et d'économie d'énergie, à l'entreprise « Pur Climat Contrôle » pour la somme de 28 686,26 \$, taxes incluses; et

FINANCER la dépense par l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.0

SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT

7.1
2021-02-026

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) – LOT 4 563 438 – DÉCISION

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil

Aucune.

ATTENDU les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme lors de diverses réunions en 2020, à l'égard d'une demande de certificat d'autorisation déposée en vertu du *Règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA).

ATTENDU l'approbation du ministère de la Culture et des Communications datée du 27 janvier 2021 conservant les orientations du CCU mais bonifiant les espaces verts dans la portion sud du lot.

**Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Chantal Riopel**

IL EST RÉSOLU DE :

ACCEPTER les travaux suivants conditionnellement au maintien d'une servitude de passage en faveur de la Ville (afin d'accéder au lot adjacent dont elle est

propriétaire) et à la cession d'une bande de terrain aménagée à la Ville (d'un minimum de 5 pieds de largeur par 100 pieds de longueur) de manière à servir d'écran végétal permanent :

- Travaux de construction au numéro 806, rue de la Visitation (lot numéro 4 561 423) par la société « 9393-1749 Québec inc. », conformément au plan «1082-2020-80 » déposé par Tellier Architecte et approuvé par le Ministère de la Culture et des Communications.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.2
2021-02-027

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) – DIVERSES DEMANDES PRÉSENTÉES AU CCU – DÉCISIONS

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil

Aucune.

ATTENDU les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 25 janvier 2021, à l'égard des diverses demandes de certificats d'autorisation déposées en vertu du *Règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA).

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Chantal Riopel**

IL EST RÉSOLU DE :

ACCEPTER les travaux suivants, aux conditions ci-après mentionnées, s'il y a lieu :

- Travaux d'affichage au numéro 555, rue de la Visitation (lot numéro 4 561 423) par la société « 9105-4734 Québec inc. », conformément au plan « Nettoyeur Yves Rathé R5 » déposé par Enseignes Amtech Signature, daté du 10 novembre 2020 (**1 CCU 21**);
- Travaux d'affichage au numéro 278, rue de la Visitation (lot numéro 4 564 030) par la société « 9270-3826 Québec inc. », conformément au plan « L'Entre-jeux Joliette R3 » déposé par Enseignes Amtech Signature, daté du 12 novembre 2020 (**2 CCU 21**);
- Travaux d'affichage au numéro 310, rue de la Visitation (lot numéro 4 560 652) par la société « Les Immeubles R. Savignac inc. », conformément aux plans Motel Classique R3 déposés par JB Enseignes, datés du 19 novembre 2020, conditionnellement à ce qu'un aménagement paysager d'un rayon minimal d'un mètre soit réalisé à la base de l'enseigne (**4 CCU 21**);
- Travaux de construction au 121, rue de la Visitation (lot numéro 2 903 170), par la société « Les Immeubles GKB inc. », conformément aux plans déposés par PPU Urbanismes Conseils, datés de décembre 2020 (**5 CCU 21**);
- Travaux de construction aux numéros 10 à 14 et 18 à 22, rue des Colibris (lots numéros 5 955 546 et 5 955 547) par la société « Services de Construction Daniel Giroux inc. », conformément aux plans déposés par Espace maison Architecture, datés du 21 septembre 2019 et au plan 101001 déposé par Les Consultants El-Tabah Swaminadhan, daté de janvier 2021, conditionnellement à ce qu'un plan d'aménagement paysager soit préalablement déposé et réalisé concurremment aux travaux de construction (**6 CCU 21**);
- Travaux de construction aux numéros 74 à 78, rue des Colibris (lot numéro 5 955 539) par la société « Services de Construction Daniel Giroux inc. », conformément aux plans déposés par Espace maison Architecture, datés du 21 septembre 2019 et du plan 008127 déposé par Les Consultants El-Tabah Swaminadhan, daté d'août 2020, conditionnellement à ce qu'un plan

d'aménagement paysager soit préalablement déposé et réalisé concurremment aux travaux de construction (**7 CCU 21**);

- Travaux de construction au numéro 1023, rue de la Visitation (lot numéro 4 562 849) par la société « Groupe Evoludev », conformément aux plans 2020-406 déposés par Groupe Evoludev, datés du 11 janvier 2021 (**9 CCU 21**), conditionnellement à ce que les cases de stationnement pour les personnes à mobilité réduite soient positionnées à proximité des accès pour personnes à mobilité réduite de chacun des bâtiments et que les 2 cases situées à proximité de la rue de la Visitation du côté du bâtiment soient retirées (ces cases pouvant néanmoins être déplacées à l'emplacement de l'îlot de verdure si requises); et
- Travaux de construction aux numéros 1041 et 1043, rue de la Visitation (lots numéros 6 012 138 et 6 012 139) par la société « Sphère DI », conformément au plan 20-15 déposé par Sphère DI, datés du 21 janvier 2021 et aux plans 20-2511 déposés par RJA Architecture et Design inc., datés du 8 janvier 2021 (**10 CCU 21**);

REFUSER la demande de certificat d'autorisation de construction au numéro 3021, rue de la Visitation (lots numéros 4 563 720 et 4 563 721), présentée par la société « Les Entreprises Dumulong inc. » (**11 CCU 21**).

MOTIVER ce refus comme suit :

Le conseil est d'avis que la demande (**11 CCU 21**), telle que présentée au Comité consultatif d'urbanisme (CCU), ne rencontre pas les objectifs et les critères du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour la rue de la Visitation. En effet, l'aménagement du lot, l'aménagement paysager, de même que l'architecture proposés présentent trop d'espaces perméables, peu de végétation et aucun détail architectural permettant l'intégration du bâtiment à son environnement contrairement à ce que prévoient les dispositions des articles 32 et 33 du *Règlement 1029-2010 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.0

SERVICES DES LOISIRS

8.1

2021-02-028

PROGRAMME PR34-2020 DE SOUTIEN POUR L'ÉLITE SPORTIVE ET CULTURELLE – OCTROI D'UNE COMMANDITE PAR L'ORGANISME LAIT ÉCOLE LANAUDIÈRE – AUTORISATION

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil

Aucune.

ATTENDU le *Programme PR34-2020 de soutien pour l'élite sportive et culturelle* (ci-après désigné : « **Programme PR34-2020** ») de la Ville, adopté aux termes de la résolution numéro 2020-12-301 par le conseil municipal en date du 14 décembre 2020 ; et

ATTENDU que l'organisme Lait École Lanaudière est disposé à octroyer une commandite au montant de 10 000 \$ à la Ville dans le cadre de ce programme, le tout, régi par un protocole d'entente à intervenir entre Lait École Lanaudière et la Ville, lequel est soumis ce jour au conseil municipal et dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

ACCEPTER la commandite au montant de 10 000 \$ de la part de l'organisme Lait École Lanaudière dans le cadre du Programme PR34-2020, et à cette fin, approuver

tel quel le protocole d'entente soumis ce jour au conseil municipal et dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

NOMMER Paul-Émile Poirier sur le comité d'analyse des candidatures; et

AUTORISER Me David Cousineau, greffier et directeur général adjoint, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Charles-Borromée ce protocole, ainsi que tous les documents jugés nécessaires ou utiles afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.0

REQUÊTES

9.1

2021-02-029

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MRC DE JOLIETTE (CDÉJ) – PROJET DE CRÉATION D'UN CENTRE DE GÉRONTOLOGIE – DEMANDE D'APPUI – AUTORISATION

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil

Aucune.

ATTENDU la correspondance de la part de monsieur Nicolas Framery, directeur général de la Corporation de développement économique de la MRC de Joliette (CDÉJ), requérant un appui de la Ville quant à un projet de création d'un centre de recherche et technologie sur le vieillissement de la population sur le territoire de la MRC de Joliette (centre de gérontologie), une initiative du « Living Lab Lanaudière », notamment en collaboration avec des partenaires locaux; et

ATTENDU que les membres du conseil municipal désirent témoigner leur soutien à l'égard d'un tel projet.

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Chantal Riopel**

IL EST RÉSOLU DE :

APPUYER le projet de création d'un centre de recherche et technologie sur le vieillissement de la population sur le territoire de la MRC de Joliette, ainsi que la demande de financement auprès du Fonds de Recherche du Québec dans le cadre de son appel à propositions « Plateforme de financements de la recherche intersectorielle sur le vieillissement, volet Living Lab (Laboratoire vivant) », une initiative du « Living Lab Lanaudière », notamment en collaboration avec des partenaires locaux; et

ENJOINDRE la direction générale de la Ville de transmettre une correspondance d'appui à cet effet auprès la Corporation de développement économique de la MRC de Joliette (CDÉJ), accompagnée d'une copie certifiée conforme de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.2

2021-02-030

CENTRE DE PRÉVENTION DU SUICIDE DE LANAUDIÈRE – OCTROI DE SOUTIEN FINANCIER

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil

Aucune.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal reconnaissent la problématique du suicide et son ampleur, plus particulièrement dans le contexte actuel engendré par la pandémie de la Covid-19, et souhaitent contribuer à l'effort collectif en prévention du suicide; et

CONSIDÉRANT que les fonds sont disponibles au budget à cet effet.

**Sur la proposition Janie Tremblay
Appuyée par Jean-Sébastien Hénault**

IL EST RÉSOLU DE :

VERSER la somme de 250\$ au Centre de prévention du suicide de Lanaudière à titre de don afin d'encourager et d'appuyer les objectifs poursuivis par cet organisme, plus particulièrement dans le contexte actuel engendré par la pandémie de la Covid-19.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.3
2021-02-031

STATISTIQUE CANADA – RECENSEMENT DE LA POPULATION 2020-2021 –
DEMANDE D'APPUI – AUTORISATION

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil
Aucune.

CONSIDÉRANT que prochain recensement de la population 2020-2021 aura lieu en mai 2021 et qu'il est opportun pour la Ville de mieux faire connaître le processus de recensement auprès de la population charloise.

**Sur la proposition Janie Tremblay
Appuyée par Louise Savignac**

IL EST RÉSOLU DE :

APPUYER le recensement de 2021 et à cet effet encourager les citoyens charlois à remplir leur questionnaire du recensement en ligne au www.recensement.gc.ca, considérant que des données du recensement exactes et complètes soutiennent des programmes et des services qui profitent à la collectivité charloise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.4
2021-02-032

L'ENTRAIDE POUR LA DÉFICIENCE INTELLECTUELLE DU JOLIETTE
MÉTROPOLITAIN INC. – PLATEAU DE TRAVAIL « L'USINE » – OCTROI DE
SOUTIEN FINANCIER

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil
Aucune.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal désirent encourager les objectifs poursuivis par l'organisme l'Entraide pour la déficience intellectuelle du Joliette métropolitain inc., plus particulièrement quant à son plateau de travail « L'USINE » permettant à ses membres de poursuivre leur travail et de cultiver leur autonomie; et

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget à cet effet.

**Sur la proposition Robert Groulx
Appuyée par Janie Tremblay**

IL EST RÉSOLU DE :

VERSER la somme de 200\$ à l'organisme l'Entraide pour la déficience intellectuelle du Joliette métropolitain inc. à titre de don afin d'encourager et d'appuyer les objectifs poursuivis par cet organisme, plus particulièrement quant à son plateau de travail « L'USINE » permettant à ses membres de poursuivre leur travail et de cultiver leur autonomie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10.0 INFORMATIONS

10.1 **PERMIS DE CONSTRUCTION – MOIS DE JANVIER 2021 - DÉPÔT**

Total pour le mois de janvier 2021 :	150 000 \$
Total de l'année 2021 :	150 000 \$

11.0 AUTRES SUJETS

12.0 DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le lundi 22 février 2021, au Centre André-Hénault, édifice municipal, situé au numéro 249 Chemin du Golf Est, Saint-Charles-Borromée, province de Québec, J6E 8L1.

13.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée.

(signé)

M. Robert BIBEAU
Maire

(signé)

Me David COUSINEAU
Greffier